



N° 11
1 juin 2026

Extrait de l'ouvrage « **Moustique** » **F.Arca**, livre préféré des élèves participant à l'Action Théâ OCCE 2025-2026.
« Tout le monde m'appelle Moustique, mais c'est pas mon vrai nom. Non. C'est mon surnom. On a tous des surnoms un peu débiles comme ça qui nous font honte et que nos parents nous collent sur les épaules. A se demander pourquoi ils nous ont donné un nom si c'est pour nous coller un surnom après coup ?! »

L'OCCE vous accompagne



5ème rencontre du collectif d'entraide Ecole dehors 90

Rendez-vous **le mercredi 10 juin de 9h à 12 h**
Au collège de Vinci à Belfort.
Un accueil est prévu à partir de 8h45.
[Inscription en ligne](#)

Le plus ?

Nous vous proposons un repas tiré du sac suite à cette rencontre.
Nous serions ravis de vous retrouver parmi nous et d'échanger sur la pratique école dehors.



Avec les agendas coopératifs
Les élèves coopèrent au quotidien !

L'agenda coop C1, C2, C3 est un outil indispensable dans la pratique coopérative de l'enseignant.
Nous pouvons venir lors des conseils des maîtres vous présenter différentes activités.

Vous souhaitez en savoir plus? N'hésitez pas à nous contacter ou à consulter [le site de l'OCCE](#), vous y trouverez une présentation complète.

Vous souhaitez en commander ? Il suffit de compléter le bon de commande en ligne et de nous le renvoyer par mail ou par courrier : [bon de commande 2026-2027](#).

Informations aux mandataires

→ Questions : nous organisons la fête de l'école, quelles sont les démarches ?

Réponse : Toutes les informations sont disponibles sur notre site, [espace mandataire](#), [obligations légales](#).

Vous y trouverez aussi des modèles de lettres : convention OCCE/mairie (si besoin), modèle de lettre pour occupation de locaux, modèle de lettre pour débit de boisson temporaire.

A noter dans ce cas, concernant les boissons : le groupe 2 a été abrogé, ces boissons sont maintenant en groupe 3.

Toutefois, il convient de rappeler que l'établissement scolaire est un lieu protégé. L'école est donc un espace sans alcool (Lettre d'information juridique du Ministère de l'Education Nationale n°20), et non fumeur.

→ Question : Pour la kermesse, nous souhaitons acheter des lots (livres, jeux, bricolages ...) dans les vides greniers. Est-ce possible que ces achats entrent dans la gestion de la coopérative scolaire ?

Réponse : Vous pouvez tout à fait acheter des objets dans des vides greniers dans un but d'un projet pédagogique de l'école. Ces achats entrent dans la ventilation en « Charges des activités éducatives, n°61810008 ». La pièce comptable sera un écrit sur un papier libre en indiquant le lieu et la date de l'achat « Vide grenier du À ».

→ Question : loto, fêtes, repas, expositions, spectacles, etc., le contrat couvre-t-il les bâtiments mis à disposition pour des manifestations de la coopérative ?

Réponse : Oui, cela est inclus dans notre contrat, si une attestation d'assurance et/ou la signature d'une convention sont nécessaires, solliciter l'OCCE de votre département.

Vous pouvez des information concernant l'assurance sur notre site, rubrique « Gérer sa coopérative » : <https://ad90.occe.coop/pages/assurances>.